



2026-223
Occupation du domaine public
38 - 42 rue du Voulieu
Stationnement véhicules de
chantier et stockage matériaux
Du 2 juillet au 10 juillet 2026

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 21 juillet 2025 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} avril 2025,

Vu l'arrêté du Maire de La Trinité-sur-Mer n°2025-174 portant réglementation générale du stationnement et de l'occupation du domaine public dans la commune

Vu la demande de la société BRETAGNE SUD RENOVATION, route de Belz, 56950 CRACH, d'occuper le domaine public au n°38 - 42 rue du Voulieu, du 2 juillet au 10 juillet 2026, pour le stationnement véhicules de chantier et stockage de matériaux.

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté suivant :
N° 2026-152 du 21 mai 2026

ARTICLE DEUXIEME

La société BRETAGNE SUD RENOVATION est autorisée à occuper le domaine public pour un stationnement véhicules de chantier et stockage de matériaux, métrages de 60 m², du 2 juillet au 10 juillet 2026, au n° 38 - 42 rue du Voulieu.

ARTICLE TROISIEME

La société BRETAGNE SUD est chargée de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes en vigueur et d'informer le voisinage.

ARTICLE QUATRIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	30,00 €
Majoration forfaitaire pour non-respect du délai d'instruction de la demande (50,00 €)	00,00 €
Majoration forfaitaire pour occupation du domaine public sans autorisation préalable (150,00€)	00,00 €
Redevance par jour et par mètre carré : 60 m ² x 0,95€ x 7 jours, soit	399,00 €
Redevance forfaitaire par jour sans autorisation, soit 00 jours x 75,00 €	00,00 €
Soit un total de : 399,00 + 30,00 =	429,00 €

ARTICLE CINQUIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- La société BRETAGNE SUD
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 23 juin 2026

Le Maire,

Yves NORMAND

Affiché le : 26 JUIN 2026

Par le Maire
adjoint
R. F. J. F. A. N. T.

